Pièce n°9

Avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation

(1° du I de l'art. 4 du décret n°2014-450 et le 7° du I de l'art. R.512-6 du code de l'environnement).

VIEILLEVIGNE-LAND
SCI

5 rue Louis-Jacques Daguerre
CS 60825
35208 RENNES Cedex 02

Tel. : +33 (0)2 99 13 37 52
Fax : +33 (0)2 99 86 94 60
Immobiliere3l@groupe-legendre.com

Madame Le Maire
Mairie de Vieillevigne
1 Place de la Mairie
44 116 Vieillevigne

N/réf : locaux 4, rue de Dion Bouton –
ZAC de Beausoleil - 44 – VIEILLEVIGNE
RECOMMANDE AR

Saint-Jacques, le 10 avril 2020

Madame le Maire,

La SCI VIEILLEVIGNE-LAND, filiale du Groupe LEGENDRE, possède un entrepôt de stockage sur la commune de VIEILLEVIGNE, au sein de la ZAC de Beausoleil. Cet établissement n'est actuellement pas soumis à la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Nous souhaitons aujourd'hui étendre les activités sur cette implantation en réhabilitant les installations existantes. Cette installation sera régie par la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) sous le régime de l'enregistrement. Dans ce cadre, un dossier d'enregistrement, établi en accord avec les exigences réglementaires du Code de l'Environnement, sera prochainement déposé en Préfecture de Loire-Atlantique.

En application des articles R. 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement, et dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'enregistrement ICPE, le Maire de la commune d'implantation doit être consulté pour donner son avis sur l'état dans lequel devra être remis le site dans le cas d'une mise à l'arrêt définitif.

Dans le cas d'une cessation de l'activité de notre établissement, les mesures envisagées seront les suivantes :

- Evacuation et élimination, par des entreprises autorisées, de tous les produits dangereux et déchets présents sur le site,
- Réalisation d'un audit de site et sol pollués afin de déterminer s'il existe une pollution du sol et son degré de pollution,
- Mise en place d'un dispositif de dépollution si besoin,
- Nettoyage de la totalité du site (bâtiments et aires extérieures),
- Démontage et évacuation de tout matériel et/ou bâtiment qui n'auront plus lieu d'être,
- Condamnation de l'accès au site (clôture, grille d'entrée, etc.) et des éléments potentiellement dangereux.

Une partie des installations fixes pourra être conservée aux fins d'une autre utilisation ou cédée dans le cas d'une reprise de site par un nouvel exploitant.

Ces dispositions seront modulables selon le devenir du site et des équipements qui le composeront. En tout état de cause, le terrain permettra dans le futur un usage compatible avec le règlement d'urbanisme de la parcelle d'implantation (Zone UE).

Notre société souhaite avoir votre avis concernant la remise en état choisie et l'usage futur des terrains.

Dans l'attente et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la SCI VIEILLEVIGNE-LAND
Isabelle VETTIER
Tel 06 29 45 07 60

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

Contre-remboursement

1E 002 016 7227 3

TAD

LA POSTE 44116 27-4 2020 FRANCE

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être :

- ☐ Le destinataire — Signature
- ☐ Le mandataire (précisez Prénom et NOM si mandataire)

Covid 19

- ☐ CNI / permis de conduire
- ☐ Autre : ..... Signature facteur*

Référence : LRAR MAIRIE VIEILLEVIGNE DOSSIER ICPE 2001060159500001 MSP03 1396

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

IA1 V14 PTC 16D 20175776T01 02/20 La Poste agrément n°710

AR

MME LE MAIRE

MAIRIE DE VIEILLEVIGNE
1 PLACE DE LA MAIRIE

44116 VIEILLEVIGNE
France

SCI VIEILLEVIGNE LAND

RETOUR À :

5 RUE LOUIS JACQUES DAGUERRE

35136 ST JACQUES DE LA LANDE
France

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.

Commune de
Vieillevigne
Vieille en mon nom, jeune en mon cœur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

Mairie de Vieillevigne
1, place de la Mairie • BP 13
44116 VIEILLEVIGNE

Clisson Sèvre et Maine Agglo

SCI VIEILLEVIGNE-LAND
5, rue Louis-Jacques Daguerre
C.S. 60825
35208 RENNES Cedex 02

Objet : Remise en état bâtiment - 4, rue de Dion Bouton
Z.A.C. de Beausoleil

Vieillevigne, le 8 janvier 2021

Affaire suivie par Émilie GOULET
N/Réf : NS/DB/EG n°2021.010

Madame, Monsieur,

Je vous confirme par la présente avoir accusé réception du courrier recommandé en date du 10 avril 2020, et reçu à la mairie de Vieillevigne le 28 avril 2020, concernant la remise en état du bâtiment situé 4, rue du Dion Bouton – Z.A.C. de Beausoleil – 44116 VIEILLEVIGNE.

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'enregistrement aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), et après avoir pris connaissance des mesures envisagées dans le cas d'une cessation de l'activité de votre établissement, je vous informe que la commune donne un **avis favorable** quant à la remise en état choisie et l'usage futur des terrains.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

MAIRIE DE VIEILLEVIGNE 44116 Loire-Atlantique

Nelly SORIN